



# Abaissement des eaux au lac de la Thésauque

*Sur les communes de Montgeard et Nailloux*



**Dans le cadre de travaux prévus au niveau des berges du lac de la Thésauque, situé sur les communes de Montgeard et Nailloux, il a été prévu l'abaissement du niveau des eaux de 2 mètres.**

Cette procédure **a été validée par la DDT** (*Direction départementale des Territoires*), dans le cadre d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, et a également **fait l'objet au préalable d'une demande et d'une validation auprès de la DREAL** (*Direction Régionale Environnement Aménagement Logement*), afin de répondre aux obligations réglementaires de notre collectivité en termes de gestion et de préservation du milieu aquatique.

La communauté de communes, maître d'ouvrage de cet équipement, **a engagé cette action de lâchée des eaux ce jeudi 20 octobre 2022** ; celle-ci devrait se poursuivre sur les prochains jours... Nos équipes techniques restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

***Mise à jour (mercredi 02 novembre 2022) :***

**L'abaissement du niveau de l'eau du lac de la Thésauque, situé sur les communes de Montgeard et Nailloux, sera l'occasion pour la communauté de communes d'engager une campagne de nettoyage et d'entretien des berges.**

En effet, le niveau actuel des eaux du lac, **rendu nécessaire pour la réalisation de travaux d'aménagement, ont mis en évidence la présence de nombreux déchets sur des zones généralement immergées.** Les équipes techniques en charge de l'entretien du lac vont prochainement engager **une campagne de nettoyage et de ramassage des déchets** de toute nature (plastiques, métaux, papiers...) et cela afin de **maintenir un bon état écologique du site.** L'action permettra également **un contrôle des berges**, généralement non visibles, et d'en connaître leur état structurel.



De plus, le service Espaces Verts souhaite profiter de cet abaissement du niveau du lac, pour **expérimenter la pose d'une bâche au niveau d'une zone où la Jussie, plante invasive, prolifère de façon préoccupante**, ne laissant que très peu de place à d'autres espèces locales. L'installation de cet équipement permettra de **contenir sa repousse et sa prolifération** à d'autres secteur du lac.

- \* *Téléchargez ci-contre le courrier adressé par Monsieur PORTET, président de la communauté de communes, en réponse aux sollicitations des administrés.*